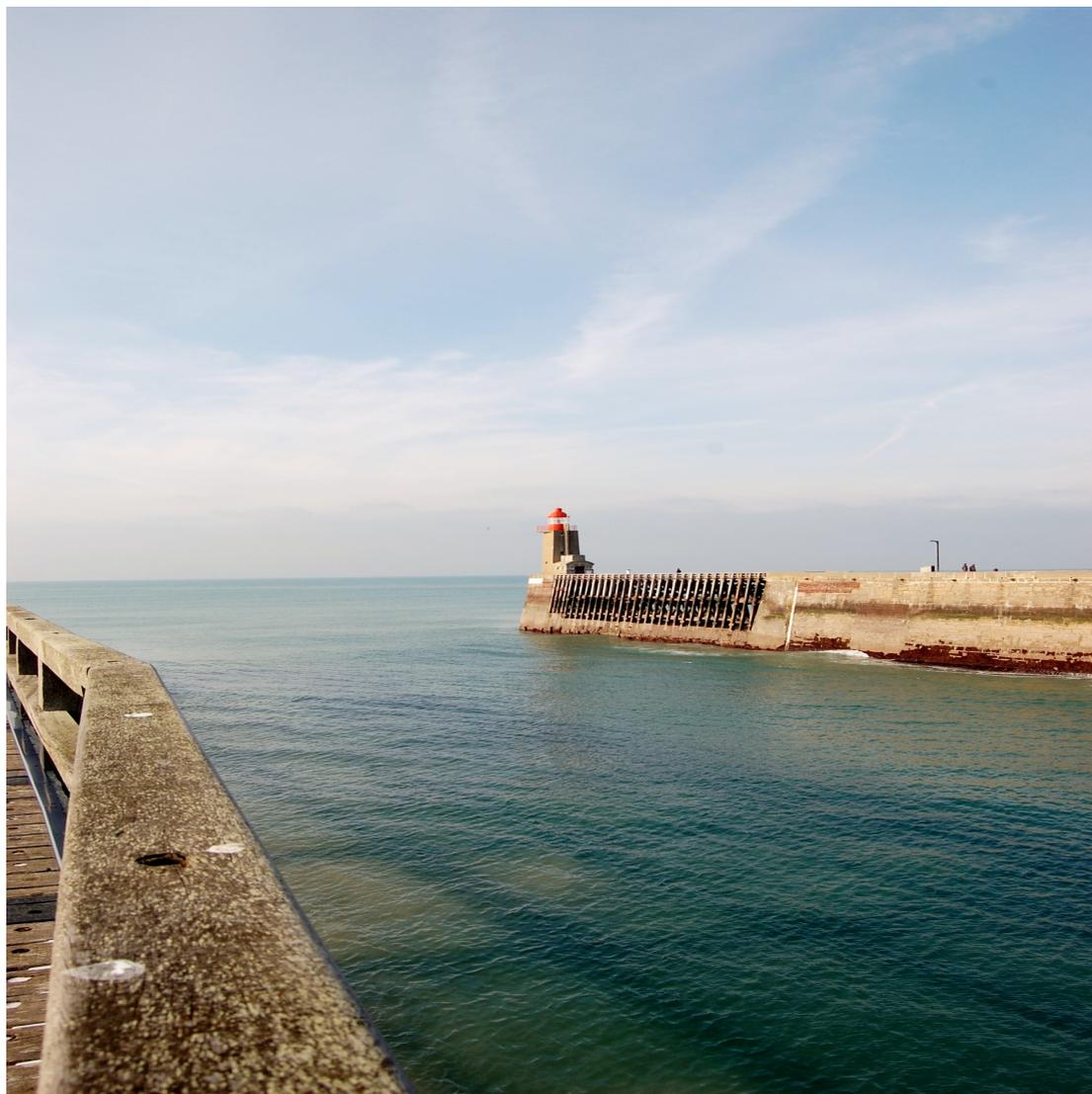




# RAPPORT D'ACTIVITES 2011



# SOMMAIRE

- Introduction
- Présentation générale
- Organigramme
- Instances
- Budget
- Activité en chiffres et commentaires
- Conclusion
- Annexes



# ***FOYER SAINT MICHEL***

# INTRODUCTION

Le rapport d'activité 2011 retrace au plus près le travail effectué dans l'institution auprès des enfants et des familles.

- Tous les personnels, quelles que soient leur fonction et leur catégorie professionnelle agissent avec leurs compétences et leur motivation dans le souci de remplir au mieux les missions qui nous sont confiées.

- L'année 2011 a été riche en événements agréables ou désagréables, compliquée au regard de ce qui nous demande l'activité de l'institution qui veut que nous soyons présents pour intervenir en lien direct avec les problèmes et difficultés que rencontrent les enfants et les familles que nous accueillons.

- Ce document reflète cette action globale détaillée par services.

- L'activité reste constante et intense et demande un investissement et une disponibilité de tous les instants, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

- L'année 2011 n'aura pas dérogé aux précédentes et a permis d'installer le projet d'établissement en phase avec la réalité de l'activité.

Jean Marc HACHE

# Présentation Générale

## I. Mandat social de l'établissement

Le Foyer Saint Michel est une Maison d'Enfants à Caractère Social relevant de l'autorité gestionnaire du Centre Communal d'Action Sociale de Fécamp.

Depuis 1970, l'établissement est autorisé à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance, par convention avec le Département de Seine Maritime.

En 2009, dans le cadre des orientations retenues par le Département en matière d'Aide Sociale à l'Enfance, il a été demandé au Foyer Saint Michel de redéfinir sa participation au service public selon les caractéristiques suivantes :

**Fonction sociale** : Accueillir pour des séjours de durée variable les enfants dont les familles se trouvent en difficultés momentanées ou prolongées et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation.

**Capacité d'accueil** : 58 lits, 40 places d'accueil traditionnel, 18 places d'accueil modulable.

**Bénéficiaires** :

- Age : 3 – 18 ans (avec prolongation possible jeunes majeur(e)s → 21 ans).<sub>2</sub>
- Sexe : garçons et filles
- Zone d'intervention : Arrondissement du Havre avec priorité à la circonscription de Fécamp.

## Loi 2002/2

Le projet d'établissement a été finalisé en 2011 et soumis aux tutelles. Tous les outils de la Loi 2002/2 existent aujourd'hui. Ils font l'objet d'une actualisation constante en raison de la réactivité que nous devons avoir au regard de l'impact des politiques sociales sur nos pratiques.

## II Objectifs de l'établissement

### \* Objectifs généraux

Participant à une mission de service public, le Foyer Saint Michel inscrit son action de suppléance familiale dans le sens des objectifs fixés par la collectivité nationale en matière d'Aide Sociale à l'Enfance.

« En préalable, il faut rappeler le droit de tout enfant au respect de son identité, à la sécurité, à l'épanouissement de sa personnalité et à un développement affectif harmonieux » (circulaire ministérielle N° 81/5 DU 23/01/1985)

Pour cela, l'évolution des dispositions législatives et réglementaires à travers la Loi du 5 mars 2007 fait désormais une obligation aux différents partenaires sociaux de travailler avec l'environnement de l'enfant, en particulier avec la famille, dans un but de réinsertion.

### \* Objectifs du placement au Foyer

Ils sont déterminés à partir d'une évaluation de l'intérêt de l'enfant, élaborée dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs en jeu dans son devenir.

Dans la pratique, ces objectifs se résument à deux hypothèses :

- le retour de l'enfant dans sa famille d'origine chaque fois que possible.
- L'orientation la mieux adaptée, mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles (placement familial, autre établissement, insertion autonome, etc...) lorsque la première hypothèse n'est pas réalisable.

### \* Objectifs opérationnels

Ce sont les objectifs ponctuels visés dans le cadre de l'action éducative quotidienne.

## III Modalités générales de fonctionnement

### \* Obligations

Le mandat social assigné au Foyer Saint Michel implique que l'établissement assure une Fonction d'Accueil Polyvalent. Quatre missions principales ressortent de cette fonction institutionnelle.

#### 1) Une mission d'accueil temporaire

En cas de placement de courte durée (moins de 3 mois) motivé par une situation plus ou moins complexe (exemples : hospitalisation de la mère, relais dans le cadre d'un projet d'orientation, prévention / protection en regard de violences familiales potentielles, etc.) et dont l'issue est prévisible dès l'admission.

#### 2) Une mission d'observation et d'orientation

Lorsque l'observation médico-psychopédagogique ne peut se faire en milieu naturel ou doit être complétée et approfondie, le séjour en foyer peut être un moyen d'effectuer une évaluation globale de la problématique de l'enfant, de ses potentialités et de ses besoins, au travers de l'analyse de ses conduites et de ses demandes dans diverses situations individuelles et collectives.

Au cours de ce temps d'observation (qui peut aller jusqu'à un an), il s'agit donc de mieux connaître l'enfant et sa famille, ce qui permettra d'élaborer à terme un projet cohérent après le placement.

### 3) Une mission éducative de moyen et long séjour

Lorsque le placement se prolonge au-delà d'un an, par choix motivé de la structure ou faute d'autres solutions, il s'agit de la mission type « Maison d'Enfants » visant au développement et à l'éducation de l'enfant / l'adolescent(e) dans le cadre d'une prise en charge globale.

\* Régime et périodes de fonctionnement

- 1) le régime normal de fonctionnement est l'internat.
- 2) L'activité de l'établissement est sans interruption du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### ● Procédure d'admission

- L'admission est prononcée par la Direction.

Tout ce processus d'admission et d'accueil se fait en présence d'un cadre socio-éducatif responsable de la structure d'accueil ainsi qu'un éducateur (réfèrent Accueil) qui restera le même jusqu'au bout de la procédure.

- Lorsque le placement (ordonnance de placement provisoire) est préparé, l'admission s'envisage selon la procédure suivante :

- 1) Rencontre avec le travailleur social proposant le placement, visant à la présentation de la situation et du projet de placement.

- 2) Pré admission

Rencontre avec les parents et l'enfant / adolescent(e) bénéficiaire du placement.

Lors de cette rencontre, nous aborderons les raisons du placement, la position de chacun.

Une présentation de l'établissement sera faite : le livret d'accueil est remis aux parents et à l'enfant.

Une visite du lieu de l'accueil sera faite avec les parents et l'enfant / adolescent.

Les formalités administratives, juridiques et pratiques organisant le placement seront effectuées si possible dans ce temps là.

A la fin de cette rencontre, une date sera fixée pour l'admission de l'enfant / adolescent(e).

### 3) Admission :

L'enfant / adolescent, les parents et le travailleur social sont présents.

L'enfant / adolescent est accompagné sur la structure, celui-ci peut être accompagné et installé par ses parents avec l'éducateur.

Pour un accueil provisoire (A.P), le même processus est mis en place.

L'établissement assure l'accueil d'urgence pour les enfants ou adolescent(e) dont les familles demeurent sur la circonscription de Fécamp (cantons de Fécamp, Valmont et Goderville)

L'admission est tributaire de la place disponible.

### 4) Une mission de travail avec les familles

Déclinée dans le projet du service d'accompagnement à la parentalité : Horizon Famille.

(P 32-33-34)



## Unité de vie Jardin/accueil

12/15 places

1 Cadre Socio Educatif : YLMANI Benjamin

5 postes éducatifs :

- DUHAYON Blandine E.S
- MULLER Nathalie A.S.E.
- LALIMAN Valérie M.E.
- CHERON Yvan E.M.E (formation)  
(MEROLA Laëtitia E.M.E)
- GRESSENT Grégory E.M.E.  
(LESUEUR Marc E.M.E (suractivité))

2 maîtresses de maison : TASSERIE Véronique A.E.Q.  
DECHAMPS Marie Laure A.E.Q.

# RAPPORT D'ACTIVITES 2011

## JARDIN

Le groupe Jardin se voit confier la mission d'accueil de l'établissement, il se situe dans les locaux historiques de l'institution et a une capacité de 12 à 15 lits dont 3 réservés à l'accueil d'urgence.

### L'équipe éducative

Elle est chargée de l'accompagnement des enfants et adolescents et se compose de :

- une éducatrice spécialisée
- 1 monitrice éducatrice
- 1 agent en formation d'éducateur spécialisé
- 2 élèves moniteurs éducateurs
- 1 élève monitrice éducatrice

Il faut souligner, que cette année l'équipe a été réorganisée afin de palier à l'absence d'une éducatrice spécialisée en congé parental et d'un éducateur spécialisé qui n'a pas souhaité voir son contrat renouvelé pour raison de santé.

Durant l'année, les 2 élèves monitrices éducatrices ont suivi la formation (préparation aux concours d'entrée en formation). Ces deux personnes avaient été embauchées en CUI au préalable. Elles ont d'ailleurs passé les sélections (Moniteur Éducateur) pour une et (Moniteur Éducateur et Éducatrice Spécialisée) pour l'autre. Il est à noter qu'elles sont admises pour entrer en formation. Cette année 1 élève moniteur éducateur avait lui aussi obtenu la sélection pour entrer en formation d'éducateur spécialisé, pour des raisons d'organisation et de prise en charge, il avait demandé un report. Il devrait commencer sa formation en Septembre 2012.

L'éducatrice spécialisée a 8 heures de dérogées pour le service Horizon Famille.

Il faut souligner qu'il n'a pas été facile en juin de trouver un remplaçant (homme) suite au départ de l'éducateur spécialisé. Les personnes qui ont postulé étaient sans diplôme et avaient peu ou pas d'expérience professionnelle.

Du fait d'un arrêt maladie de longue durée et d'un congé maternité, il a fallu repenser la répartition des références des enfants entraînant un nombre important de suivi par éducateur.

Dans le cadre du partenariat avec les différents organismes de formation (IFEN, IDS, universités) les éducateurs du groupe ont assuré le suivi de stagiaires :

3. 2 élèves moniteurs éducateurs
4. 2 élèves éducateurs spécialisés
5. 1 élève DUT carrière sociale
6. 1 élève pour un stage de découverte.

Durant l'année 2011, le groupe a fonctionné en suractivité la quasi totalité de l'année.

### Le service assure 3 missions :

•**L'accueil d'urgence**, c'est-à-dire qu'un accueil peut se faire à n'importe quel moment du jour ou de la nuit. Il y a eu 6 accueils d'urgence cette année :

→ 4 sont originaires de Fécamp dont une fratrie de deux (1 enfant et 1 adolescente) et 1 enfant et 1 adolescente.

→ 1 adolescente originaire du Havre,

→ 1 adolescent mineur étranger isolé (originaire du Mali). Cet accueil a nécessité une adaptation et surtout un travail en partenariat avec une association du Havre (ASHETI), (Association Havraise de soutien et d'échanges avec tous les immigrés). Notons que celle-ci est d'ailleurs intervenue auprès de l'équipe éducatrice afin de l'aider dans les conduites plus spécifiques à tenir dans le cadre d'accueil de ce type.

• **L'accueil temporaire de courte durée :**

Une enfant a été accueillie dans le cadre d'un accueil provisoire suite à l'hospitalisation de sa mère. Le retour de cette enfant au domicile s'est fait trop précipitamment. Cette enfant a d'ailleurs dû être de nouveau accueillie au foyer quelques mois plus tard.

• **Une mission d'observation et d'orientation** qui amène à l'élaboration d'un projet individuel pour l'enfant et sa famille.

Durant cette année, 33 enfants ou adolescents ont été accueillis sur le groupe Jardin :

- 17 garçons
- 16 filles
- 5 fratries : 1 fratrie de 3 enfants  
4 fratries de 2 enfants

Sur ces 33 accueils :

- 8 enfants étaient âgés entre 5 et 10 ans,
- 25 enfants étaient âgés entre 11 et 18 ans,

Ils se répartissent comme suit :

- 7 accueils administratifs, dont 2 en urgence correspondant à 3 enfants car il y avait une fratrie de 2 (1 enfant, 1 adolescente)

- 26 accueils judiciaires, dont 3 en urgence.

Sur les 33 enfants/adolescents accueillis:

- 8 enfants/adolescents étaient dans un autre établissement auparavant,
- 4 enfants/adolescents étaient en famille d'accueil,
- 21 enfants/adolescents vivaient chez leurs parents.

Concernant les lieux de résidence :

Fécamp	Colleville	Bolbec	Lillebonne	Vinnemerville	Le Havre	Mali
23	1	3	1	1	3	1

Notons que 10 enfants accueillis n'étaient pas domiciliés à Fécamp, ce qui nécessite davantage de temps en ce qui concerne : le travail avec les familles, l'accompagnement dans leur famille lors des week-ends ainsi que les différents suivis.

**Au niveau des orientations**

- 2 adolescents et 1 adolescente ont été orientés dans des établissements au Havre.
- 1 adolescent pour lequel la prise en charge était trop compliquée et inadaptée, est retourné vivre chez sa mère.

- 1 adolescente est retournée vivre chez sa mère (AP), la mère de celle-ci a souhaité mettre fin à l'accueil.
- 1 adolescente et 1 pré-adolescente ont été placées à domicile par le biais d'Horizon Famille.

En interne, 16 jeunes ont été orientés :

- 7 jeunes ont été orientés à la « Maison du Parc » : 4 enfants et 3 adolescents -4 garçons, 3 filles),
- 4 jeunes ont été orientés à la «Maison Rivière » : 2 enfants et 2 adolescents (2 garçons, 2 filles) (dont 1 fratrie de 2 enfants),
- 5 adolescents à la « Maison des Adolescents » (3 filles, 2 garçons).

Les enfants ou adolescents sont maintenus au maximum dans le tissu social local : scolarité, suivi médical, activités sportives ou de loisirs.

## Scolarité

En septembre,

- 8 pré-adolescents fréquentaient les collèges (7 dans les collèges de Fécamp) et 1 dans un collège de Bolbec qu'il a fallu inscrire à Fécamp en cours d'année pour des raisons d'organisation.
- 4 adolescent(e)s fréquentaient les lycées :
  - 1 adolescente au Lycée de Fécamp
  - 2 adolescentes dans des Lycée du Havre
  - 1 adolescent dans un Lycée de Bolbec
- 3 jeunes en IME
  - 1 adolescente en IMPRO à Fécamp,
  - 1 enfant en IMP à Fécamp,
  - 1 adolescent en IMPRO à Bolbec,
- 10 enfants fréquentaient les écoles primaires de Fécamp,
- 3 adolescent(e)s inscrits à la Maison familiale et rurale
  - 1 adolescent a la MFR de la Cerlangue
  - 2 adolescentes à la MFR de Criquetôt

-5 adolescent(e)s n'avaient aucune solution scolaire ou professionnelle (3 garçons, 2 filles) à leur arrivée,

-4 enfants ont bénéficié d'un suivi orthophonique qui avait lieu à Fécamp,

-1 enfant a dû bénéficié d'un suivi psychomoteur qui avait lieu au Havre,

-2 adolescentes ont bénéficié d'un suivi diététique qui avait lieu à Fécamp,

-3 adolescent(e)s ont bénéficié d'un suivi psychologique, 2 suivi au Havre et 1 suivi à Cany Barville,

-4 enfants dont les parents n'ont pas de droits d'hébergement ont bénéficié du Service Horizon Famille. Ils y rencontraient leurs parents dans le cadre des visites libres ou médiatisées (seul un enfant avait ses parents qui vivaient en couple, les 3 autres avaient leurs parents qui vivaient séparément) ce qui a multiplié le nombre d'interventions auprès des familles.

Il est à noter que sur les 27 familles dont les enfants sont accueillis au Foyer Saint Michel, les 6 familles ne sont pas recomposées, ce qui, de fait, multiplie les temps d'entretien.

- 3 enfants n'ont que leur mère pour les élever (dont 1 fratrie de 2)
  - 2 adolescents n'ont plus de parents
    - 22 enfants, adolescents sont issus de familles recomposées
    - 6 enfants, adolescents vivent avec leur 2 parents
- Sur l'ensemble des familles, 5 seulement ont un moyen de locomotion.

Pour la majorité des familles, l'absence de mobilité, leur domiciliation en dehors de Fécamp compliquent l'organisation (entretiens, lieu d'entretien, accompagnement des enfants pour le week-end-end).

Certains enfants et adolescents ont été inscrits à l'année dans différentes activités ludiques ou sportives : danse, tennis, tir à l'arc, judo, karaté, majorettes, piscine, football, rugby, EAJ.

Durant les vacances scolaires certains ont participé aux tickets sports. Il ont également participé aux différentes manifestations organisées par la ville de Fécamp (Carnaval, estivoile etc...).

De même, ils ont pu assister à certaines manifestations sportives, matchs de foot, basket, tennis (Roland Garros).

Les enfants ont également pu profiter du « Loc' » pour découvrir différents instruments et avoir une approche musicale.

En décembre une éducatrice et une maîtresse de maison ont accompagné un groupe d'enfants pour un séjour en Alsace à l'occasion du marché de Noël du 17/12/11 au 23/12/11 auquel 2 enfants ont participé.

En juin, une sortie de fin d'année s'est déroulée à Caniel avec l'ensemble des enfants et adolescents du groupe ainsi que le personnel du jardin (éducateur, maîtresse de maison, chef de service) pique nique, bowling .

Il semble important de souligner que 42 demandes d'accueil n'ont pu être satisfaites, faute de place. Les demandes concernent de plus en plus d'adolescent(es).

Deux points importants sont à relever :

Les enfants accueillis résidents hors de la commune de Fécamp entraînent une majoration des tarifs, comme la cantine, les centres de loisirs par exemple. De plus, ils demandent davantage de temps aux éducateurs (accompagnement dans leur famille le week-end, entretien avec les parents, suivis médicaux) afin de répondre au mieux à l'accompagnement des enfants et au soutien de leur famille. A l'heure où les contraintes budgétaires impactent la vie des établissements, on peut s'interroger sur le choix qui serait de privilégier, les enfants du canton.

Il faut reconnaître que les nombreux changements au niveau personnel de cette année ont été compensés par une réelle disponibilité, un investissement et une adaptation de l'ensemble des professionnels.

Benjamin YLMANI



## Maison de la Rivière

11 places

1 Cadre Socio Educatif : BOUTELEUX Xavier

5 postes éducatifs :  
AUZOU Sandy M.E.  
MAMET Vincent A.S.E.  
ENGUEHARD Eric A.S.E.  
CORBLIN Anne Sophie E.S.  
CHICOT Charline E.S

1 maîtresse de maison : LEMESLE Karine A.E.Q.

# RAPPORT D'ACTIVITES 2011

## Maison Rivière

### Présentation

La maison de la « Rivière » est située au 1 rue de l'Aumône à Fécamp. Cette unité de vie à une capacité d'accueil de 11 enfants. C'est une grande maison accueillante, chaleureuse et conviviale. Située en centre ville, elle possède un jardin.

Elle répond à une mission éducative de moyen et long séjour et vise au développement et à l'éducation des enfants accueillis dans le cadre d'une prise en charge globale.

Au niveau du fonctionnement, mise à part pendant l'été et certains week-ends, la maison de la « Rivière » est restée opérationnelle tous les jours de l'année. La maison possède 2 étages, l'un étant réservé aux filles et l'autre aux garçons.

Pendant l'année 2010, des travaux de rénovation ont été effectués au rez de chaussée (sol et salle de télévision). Pour l'année 2012, il est prévu que la cuisine soit rénovée de même que le 1er et 2ème étage, l'ensemble des huisseries ainsi qu'une nouvelle lingerie.

### L'équipe d'encadrement

La maison de la « Rivière » a été en 2011 gérée par un chef de service (en formation CAFERUIS). L'équipe éducative était composée de cinq professionnels (3 femmes, 2 hommes), tous diplômés (ASE, ME) et d'une maîtresses de maison.

Au début de l'année, une éducatrice (ME) a bénéficié d'un congés de maternité. Elle a été remplacée par une éducatrice (non diplômée) jusqu'à son retour.

Au début de l'été, une éducatrice (EJE) a quitté l'établissement définitivement. Elle a été remplacée par une éducatrice diplômée E.S.

Au cours de l'année, deux professionnels de l'équipe ont bénéficié d'une formation portant sur le thème de la fugue.

De même, une éducatrice (ES) a occupé le poste de « référente famille » afin de répondre aux missions déléguées par le Conseil Général dans le cadre de l'habilitation d'«Accueil Modulaire ».

Co-référente des enfants accueillis sur la structure, elle intervient plus particulièrement auprès des familles, en soutien aux éducateurs référents. Ses interventions se situent notamment lorsque les parents des enfants accueillis bénéficient de droits d'hébergement élargis, ce qui induit une présence éducative et un soutien accrus à leurs domiciles.

Enfin, l'équipe de la maison « Rivière » a accueilli quatre stagiaires au cours de l'année. Une stagiaire Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE) de l'IFEN, deux stagiaires Éducateurs spécialisés de l'IFEN et un stagiaire (PAIO de Fécamp) en vue d'une préparation au concours d'entrée en formation de Moniteur Éducateur.

## **Les enfants accueillis**

Au cours de l'année 2011, la maison a accueilli 16 enfants (9 garçons / 7 filles) âgés de 10 à 17 ans dont 3 fratries de 2 enfants. La moyenne d'âge des enfants a été de 13,25 ans (contre 13,4 l'année précédente).

Concernant les lieux de résidence, 11 enfants étaient originaires de Fécamp, 2 du Havre, 1 de Lillebonne, 1 de Ourville et 1 de Vinnemerville.

Sur les 12 familles représentées, 2 parents vivent en couple, 9 sont séparés et dans 1 situation 1 des parents est décédé (1 père).

Sur l'ensemble des enfants accueillis, 12 enfants ont bénéficié de mesures de protection judiciaires (OPP) et 4 d'entre eux étaient accueillis dans le cadre d'un accueil provisoire administratif (AP).

On note que le nombre d'accueil provisoire administratif réalisée, en 2011 est en baisse de même que leur durée moyenne ne cesse de s'allonger (3 AP sur 4 étaient déjà réalisés en 2010). Le constat établi en 2010 semble donc se confirmer.

## **Orientation**

La structure maison a accueilli 4 jeunes en provenance du « Groupe d'accueil Jardin » et 1 accueil « direct » a été réalisé, faute de place sur la structure d'accueil mais aussi du fait que la jeune concernée avait déjà été accueillie sur le foyer quelques mois auparavant.

Au cours de l'année, 5 jeunes ont quitté la structure. Une adolescente a intégré la « Maison des Ados », 2 jeunes ont intégré la « Maison du Parc ».

Le premier du fait qu'une des jeunes de la structure l'avait accusé (a tort) d'agression sexuelle et qu'il était impératif, pour des raisons de protection, de les séparer. Le second du fait qu'il entretenait des relations très conflictuelles avec son frère aîné et qu'il paraissait indispensable de les séparer afin de travailler de manière plus sereine le lien qui les unit.

Deux jeunes ont réintégré le domicile familial. Le premier de façon définitive, après 28 mois de prise en charge au foyer, la seconde ayant bénéficié d'une mesure de « soutien pour un maintien au domicile » après 2 ans de placement traditionnel.

Enfin, en terme d'accueil, la « Maison de la Rivière » a fonctionné au maximum de sa capacité tout au long de l'année.

## **Scolarité**

1 jeune était inscrit à l'ITEP « Les HOGUES » (Saint Léonard), 1 à l'école Alphonse ALLAIS (Fécamp), 1 à l'école Jean Macé (Fécamp), 1 à l'école du Port (Fécamp), 1 à l'IMP (Fécamp), 1 au collège La Providence (Fécamp), 1 au collège Jules FERRY (Fécamp), 1 au lycée Professionnel de Bolbec, 2 au Lycée Descartes (Fécamp), 2 au collège Georges CUVIER (Fécamp), 3 au collège Paul BERT (Fécamp) dont 2 enfants en SEGPA.

Sur l'année 2011, les jeunes ont été inscrits aux activités sportives et culturelles suivantes : MJC, EAJ, Tennis, Football, Gymnastique, Majorettes, Judo et le Loc'.

L'ensemble des enfants a bénéficié d'un séjour en colonie de vacances durant l'été. Certains d'entre eux ont aussi bénéficié des « Tickets sports » et « Tickets Loisirs » proposés par la

Ville de Fécamp. Certains enfants ont aussi bénéficié de séjours de vacances organisés par les éducateurs/trices du Foyer. Ces séjours sont prioritairement réservés aux enfants qui n'ont pas ou peu de solution d'hébergement en dehors du foyer.

Xavier BOUTELEUX



## Maison du PARC

11 places

1 Cadre Socio Educatif : Xavier BOUTELEUX

5 postes éducatifs :  
CASTAIGNE Joël M.E.  
DORE Christelle E.J.E.  
LECACHEUR Elise A.S.E.  
RECOUVREUX Pauline E.S.

{  
GEORGES Eric E.M.E (formation M.E)  
CHAPELIERE Fadoua E.S. (mi-temps)

1 maîtresse de maison : VIEVARD Linda A.E.Q.

# RAPPORT D'ACTIVITES 2011

## Maison du Parc

### Présentation

La maison du « Parc » est située au 9 rue Paul Vasselin à Fécamp. Cette unité de vie a une capacité d'accueil de 11 enfants.

C'est une grande maison accueillante, chaleureuse et conviviale. Située en centre ville, elle possède un jardin. Elle répond à la même mission (maison d'enfants) que la maison de la « Rivière ».

Au niveau du fonctionnement, la maison du « Parc » est restée opérationnelle tous les jours de l'année. La maison possède deux étages, l'un étant réservé aux filles et l'autre aux garçons.

Il n'y a pas eu de grands travaux réalisés au cours de l'année 2011.

### L'équipe d'encadrement

La maison du « Parc » est gérée par un chef de service (le même que la maison de la « Rivière »).

L'équipe éducative est composée de six professionnels (4 femmes et 2 hommes) en grande majorité diplômés (EJE, ME, ASE) et d'une maîtresse de maison.

Au cours de l'année, un professionnel a bénéficié d'une formation de Moniteur Éducateur à l'IDS de Canteleu. Pendant ses absences, il a été remplacé par une éducatrice spécialisée (E.S) qui intervient sur la structure à hauteur d'un mi-temps. Une éducatrice a peu bénéficié d'une formation sur le thème de la fugue.

Au cours de la seconde moitié de l'année, un éducateur s'est trouvé en arrêt maladie de longue durée. Il a été remplacé par un éducateur non diplômé. Une éducatrice (ASE) qui assurait la mission de « référente famille » dans le même cadre que sa collègue de la « Maison la Rivière » a bénéficié d'un congé maternité. Elle a été secondée dans cette mission par une de ses collègues elle-même remplacée par une éducatrice diplômée (ES).

Enfin, l'équipe de la « Maison du Parc » a accueilli quatre stagiaires au cours de l'année. Deux stagiaires EJE de l'IFEN, un stagiaire ES de l'IDS et une stagiaire (PAIO) en vue d'une préparation au concours d'entrée en formation de Moniteur Éducateur.

## **Les enfants accueillis**

Au cours de l'année 2011, la structure a accueilli 18 jeunes (7 filles et 11 garçons) âgés de 8 à 16 ans, dont 2 fratries de 4 et 2 enfants. La moyenne d'âge a été de 12,1 ans (contre 11,2 l'année dernière).

Concernant les lieux de résidence, 13 enfants étaient originaires de Fécamp, 1 de Bolbec, 2 de Ourville, 1 de Rouen et 1 de St Léonard.

Sur les 14 familles représentées, il est à noter : 3 parents vivent en couple, 9 sont séparés et que, dans 2 situations, un des deux parents est décédé (2 pères).

Sur l'ensemble des enfants accueillis, 15 enfants ont bénéficiés d'une mesure de protection judiciaire (OPP) et 3 d'entre eux étaient accueillis dans le cadre un accueil provisoire administratif (AP). Au mois de décembre, seule une enfant bénéficiait d'un A.P. Le constat évoqué, concernant la répartition des modalités d'accueil, est donc le même que celui de la « Maison de la Rivière ».

## **Orientation**

La structure a accueilli 4 enfants en provenance du « Groupe d'accueil » 2 en provenance de la « Maison la Rivière » (pour les raisons évoquées précédemment) et une jeune fille a été accueillie directement sur la structure faute de places disponibles sur le groupe d'accueil.

Au cours de l'année, 3 enfants ont réintégré leur domicile familial. Ils ont tous bénéficié d'une mesure de suivi en milieu ouvert après le placement.

La durée de leur accueil au Foyer Saint Michel sur les modalités d'un placement traditionnel a été respectivement de 2,3 ans (pour un jeune garçon) et de 18 et 8 mois pour 2 jeunes filles.

Un autre jeune a bénéficié d'une orientation en famille d'accueil. Agé de 10 ans au moment de son départ, il a été accueilli 3,5 ans au Foyer.

Il est aussi à noter que pour 2 situations (AP) le retour des jeunes dans leurs familles respectives a été décidé contre l'avis de l'équipe du Foyer Saint Michel, sur décision des responsables légaux et de l'inspectrice chargée de la protection de l'enfance (ICPE).

De même, deux jeunes ont été orientés vers d'autres établissements de la région. La première, du fait qu'elle avait souhaité être orientée sur le Havre, après avoir croisé dans Fécamp l'homme qui l'avait agressé sexuellement lorsqu'elle avait 6 ans. Le second a été orienté après avoir agressé sexuellement un autre enfant plus jeune et accueilli lui aussi sur la maison. Dans un souci de protection pour les 2 jeunes, et dans l'attente que le jeune qui avait commis l'agression puisse être accueilli sur une structure plus adaptée, ce dernier avait été pris en charge par le service « Horizon Famille ».

Enfin, comme la « Maison la Rivière », l'effectif des enfants a été maximum tout au long de l'année.

## **Au niveau de la scolarité**

4 jeunes étaient inscrits à l'école Jean Macé (Fécamp), 4 à l'école du Port (Fécamp), 1 à l'école Alphonse Allais (Fécamp), 1 à l'école Louis Pergaud (Cany), 1 à la MFR (Criquetot l'Esneval), 1 à l'IMP (Fécamp), 1 au collège André Gide (Goderville), 1 au collège Georges Cuvier (Fécamp), 2 au collège Paul Bert (Fécamp) dont 1 en SEGPA, 1 au Lycée Descartes (Fécamp) et 1 au Lycée Edmond Labbé (Barentin).

Sur l'année 2011, les jeunes ont été inscrits aux activités sportives et culturelles suivantes : gym, judo, catéchisme, tennis, EAJ, majorettes, Karaté et natation.

Tous les enfants ont bénéficié d'un séjour en colonie de vacances pendant l'été. Certains d'entre eux ont aussi bénéficié des « Tickets Sports » et « Tickets Loisirs » proposés par la ville de Fécamp. De même que certains enfants ont bénéficié de séjours de vacances organisés par les éducateurs/trices du foyer.

Xavier BOUTELEUX

## **Conclusion (commune aux deux structures)**

Les projets et les fonctionnements sont similaires entre la « Maison de la Rivière » et la « Maison du Parc ».

Les groupes d'enfants présentent une grande hétérogénéité. Cela induit que les accompagnements se doivent d'être personnalisés et que les équipes éducatives s'adaptent afin de répondre aux besoins de chaque enfant accueilli et de leur apporter une attention particulière pour qu'ils puissent évoluer et se développer au mieux.

Les qualités demandées aux agents intervenants sont une grande motivation, une grande disponibilité ainsi que des qualités d'écoute et d'adaptation.

Le fait que la quasi totalité des professionnels soient diplômés et qualifiés apporte une valeur ajoutée indéniable aux services et ne peut que contribuer à améliorer la qualité du service rendu aux jeunes bénéficiaires comme à leur famille.

En comparaison avec le rapport d'activité précédent, la baisse considérable du nombre d'accueil provisoire(AP) au profit des placements judiciaires (OPP) semble se confirmer. Au mois de Décembre 2011, sur les 22 enfants accueillis, seuls 4 d'entre eux bénéficiaient de mesures administratives pour des durées variant entre 2 et 34 mois, mais pour lesquels un retour au domicile ne semble pas envisageable à moyen terme.

Au cours de l'année 2011, 4 enfants ont réintégré leur domicile (contre 9 en 2010), dont 2 contre l'avis du Foyer. La durée moyenne du temps qu'ils ont passé dans l'établissement a été de 2,12 ans.

Il est à noter que 2 enfants sont accueillis au Foyer depuis plus de 7 ans. En décembre 2011 la durée moyenne des placements (des enfants présents) était de 2,8 ans.

Quelques soient les enfants, il semble que la situation de leurs parents reste de plus en plus préoccupante, ces derniers étant confrontés à de lourdes problématiques (handicap, troubles psychiatriques, conflits parentaux, alcoolisme, chômage) parfois associées.

Cela ne fait que complexifier le travail des équipes éducatives en terme de soutien et de coopération à réaliser auprès d'eux. Afin d'optimiser cet aspect qui reste une de nos missions principales, il semble important de développer à l'avenir des actions de formation en lien avec les différents problématiques évoquées. Il s'agira aussi de développer et de s'appuyer davantage sur le réseau de nos différents partenaires (santé mentale, alcoologie etc...).

Il paraît aussi important de préciser que si en 2010, il était envisagé d'orienter 6 enfants en famille d'accueil, seul un d'entre eux a pu en bénéficier en 2011. Ce dispositif semble saturé et il est difficile à l'heure actuelle d'envisager de telles orientations.

Ces éléments laissent donc entrevoir un vieillissement global des enfants accueillis (seuls 2 enfants sont scolarisés en classe primaire sur la « Maison la Rivière »). Cela devrait nous obliger à repenser et adapter les projets actuels en terme d'accompagnement.

Xavier BOUTELEUX



## Service pour adolescents et Jeunes Majeurs

### Sajem

11 à 14 places

Maison des ados : 6 places

Studios : 4 / 6 places

Studio ext : 3 places

1 Cadre Socio Educatif

MAGNAN Louis

5 postes éducatifs :

LEROUX Yannick M.E

VASSEUR Mélanie E.S.

RETOU Ludovic A.S.E

LEMARECHAL Caroline E.S

MANSOURI Vincent E.E.S



<p style="text-align: center;"><b>SAJEM</b></p> <p style="text-align: center;"><b>RAPPORT D'ACTIVITES 2011</b></p>
--

Le SAJEM est habilité pour accueillir 14 adolescents et jeunes majeurs.

En 2011, 20 jeunes sont passés dans le service pour 24 en 2010, la tendance étant plutôt féminine 14 filles pour 6 garçons. La moyenne d'âge se situait aux alentours de 17 ans et 10 jeunes étaient majeurs ou ont atteint la majorité dans l'année.

Les jeunes sont accueillis sur différents sites en fonction de leur âge et de leur niveau d'autonomie.

La maison des ados située rue des murs fontaine à Fécamp accueille 6 à 7 adolescents pour une préparation à l'autonomie. Le régime de fonctionnement est l'internat avec une permanence éducative de 16h à 9h le matin en semaine et une couverture totale sur les week-ends.

Encore cette année beaucoup de jeunes étaient présents lors des week-ends et vacances, les ruptures familiales, sont de plus en plus fréquentes dans la prise en charge des adolescents et pour beaucoup, dès leur arrivée dans le service, un projet d'accueil au-delà de la majorité est envisagé au détriment d'un retour en famille.

La situation géographique de la maison des ados permet à chaque jeune d'utiliser les structures et équipements disponibles sur le plan local et de se déplacer par ses propres moyens. L'accent est mis pour que les jeunes aient accès à la culture et aux loisirs.

Quand les ados ont acquis une certaine maturité et se rapprochent de leur majorité, ils sont orientés vers la structure semi autonome « Les Studios » où la présence éducative est allégée, sachant que la proximité du groupe d'accueil permet d'assurer la sécurité des jeunes en cas d'incident (la nuit par exemple).

La structure semi autonome « les studios » accueille 5 à 6 jeunes adolescents proche de leur majorité ou jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

Cette étape transitoire est un tremplin vers une autonomie maximale en appartement. Le fonctionnement s'appuie sur la participation et l'engagement des jeunes, dans l'organisation de leur prise en charge. Un éducateur est présent en soirée compte tenu de l'immaturité des jeunes accueillis et de leurs problèmes psychologiques importants, il nous a fallu cadrer davantage en réorganisant le service et les interventions des éducateurs se font maintenant entre 18h et 23h.

La cohabitation n'est pas facile surtout quand nous avons à faire à des jeunes ayant un lourd passé institutionnel, des histoires personnelles compliquées, voire des cultures différentes. Tout ceci peut générer des conflits et ne doit pas s'inscrire dans la durée pour éviter que les jeunes partent dans de mauvaises conditions, sur un coup de tête.

L'accompagnement doit trouver une continuité vers les appartements extérieurs.

Les appartements : nous louons 3 appartements de type studio/F1.

Les critères de passages en appartement restent à appréhender au cas par cas. Nous devons tenir compte de l'évolution du jeune, de son degré de maturité et d'autonomie pour gérer sur le plan organisationnel et matériel mais aussi sa capacité à affronter la part de solitude qu'implique la mise en appartement ce

qui aujourd'hui est un frein pour les jeunes majeurs qui sont susceptibles de passer en appartement mais qui demandent parfois à rester sur les Studios car ils ne se sentent pas prêts ou se laissent

envahir par les copains qui ne manquent pas de ramener des produits (alcool – cannabis) et risque de mettre en péril le projet du jeune majeur.

C'est ainsi que beaucoup de jeunes font des essais sur les Studios ou appartements avec parfois plusieurs allers retours avant de s'y stabiliser durablement.

Sept garçons/filles ont quitté le service en 2011, une est partie pour se mettre en appartement à Caen, afin de suivre une formation, une autre est partie pour s'engager dans l'armée à ses 21 ans, 2 garçons/filles sont partis pour se mettre en colocation avec des amis et 2 garçons pour aller vivre avec leurs petites amies.

Il est à noter qu'aucun jeune n'est parti pour retourner en famille. C'est donc bien sur le projet individuel de chaque jeune que nous travaillons.

Le service a une fonction d'accompagnement à la vie sociale et cet accompagnement s'articule autour de différents domaines

- L'apprentissage à la vie quotidienne (pratiques alimentaires, hygiène, entretien domestique)
- L'éducation à la santé (accès aux soins, suivi des traitements, couverture maladie)
- La formation, l'orientation (recherche d'une filière qualifiante, soutien scolaire, préparation aux examens)
- L'insertion sociale et culturelle (accès aux activités de loisirs, de culture, de sport...)
- L'accès au droit civique (inscription électorale, journée de préparation à la défense...)
- L'accès à l'emploi (techniques de recherche d'emploi ou de stage, présentation de soi, notions de droit du travail, négociations des litiges avec l'employeur etc...)
- La gestion d'un budget, (mise en place d'une épargne, accès aux prestations sociales...)
- Les techniques de recherches d'un logement, état des lieux, relations avec le voisinage.

Le service apporte toutes les informations nécessaires visant à orienter les jeunes vers les dispositifs existants et vers les partenaires locaux afin de trouver une solution avant l'échéance des 21 ans.

La préparation à la sortie est un axe de travail très important du service.

## **Scolarité**

Sur le plan scolaire nous notons encore cette année que les jeunes restent majoritairement en filière professionnelle courte de type CAP/BEP dans le bâtiment, la restauration ou l'aide aux personnes. Sur 5 diplômes passés, 4 ont été obtenus.

1 BAC, 1 CAP et 2 BEP

3 jeunes étaient en IMPRO

Il a été encore cette année très compliqué de trouver des formations, surtout pour les jeunes filles qui ont un petit niveau scolaire et qui veulent s'engager dans des formations qui leur plaisent mais ne débouchent pas forcément sur un emploi.

## **L'équipe**

Elle est composée de trois éducateurs spécialisés, un moniteur éducateur et un élève éducateur qui a commencé une formation d'éducateur spécialisé en septembre.

Nous avons accueilli 4 stagiaires en 2011, une monitrice éducatrice et 3 éducateurs en première année de formation d'éducateur spécialisé.

Il est à noter que nous avons de plus en plus de demandes de stages et nous avons d'ailleurs accepté, cette année de prendre 2 stagiaires par structure car le manque de place dans les institutions risquait de compromettre leurs formations.

### **Les orientations du service pour 2012 :**

- le projet de construction d'une maison neuve n'étant plus à l'ordre du jour, il nous a été conseillé pour des raisons financières de privilégier une location plutôt qu'un investissement immobilier, nous recherchons à l'heure actuelle une maison plus spacieuse pour remplacer l'actuelle maison des ados dont la superficie réduite impacte directement la qualité de l'accueil des jeunes par le manque d'intimité et de confort, le projet proposé étant de permettre aux ados d'avoir chacun une chambre individuelle.

- En ce qui concerne les jeunes majeurs le projet d'extension du service n'est plus d'actualité, d'une part, parce que les jeunes que nous accueillons actuellement ne sont pas nombreux à pouvoir accéder à un appartement compte tenu de leurs difficultés importantes et de leurs problèmes psychologiques voire psychiatriques qui ne sont pas compatibles avec une mise en appartement autonome, mais aussi parce qu'il nous est demandé de sortir les jeunes majeurs des institutions pour accueillir les jeunes qui sont en attente de placement faute de place dans les MECS.

Louis MAGNAN



## HORIZON FAMILLE

12 places soutien au maintien à domicile SMD  
6 places accueil séquentiel réparties sur les unités de vie  
2 places de repli

1 Cadre Socio Educatif à mi-temps : Véronique HERVIEUX

3 postes éducatifs :

- QUESNOT Virginie (A.S.E)
- LEMETAYER Denis (A.S.E)
- RENAULT Bérengère (C.E.S.F)

4 référents famille sur chacune des autres équipes du FSM :

- MULLER Nathalie (Jardin)
- VASSEUR Mélanie (Sajem)
- AUZOU Sandy (Rivière)
- LECACHEUR Elise (Parc)

1 Psychologue (30 %) : BRUEL Céline

1 maîtresse de maison : LAPPEL Christelle A.E.Q

# RAPPORT D'ACTIVITES 2011

## Horizon Famille

Le service Horizon Famille est un service transversal de soutien à la parentalité, créé en 2007. Une habilitation du département datant de 2009 permet au service de suivre 18 jeunes en accueil modulable, 12 places réservées au soutien au maintien à domicile (SMD) et 6 places de placement séquentiel.

Le placement modulable a pour vocation d'apporter aux parents un soutien et un accompagnement éducatif soutenu dans la prise en charge de leur(s) enfant(s). Il existe deux types de mesures :

→ Le soutien au maintien à domicile :

L'enfant est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance et le(s) parent(s) a (ont) un droit d'hébergement permanent. Cette modalité de placement peut être une mesure initiale ou finale (dans ce dernier cas, l'enfant a connu une prise en charge collective en établissement ou chez une Assistante familiale).

L'équipe éducative organise des rencontres avec la famille et/ou les enfants, à domicile ou au service, ce, à raison de trois fois par semaine. Le but est d'intervenir sur des points définis au préalable et déclinés en objectifs divers et variés pouvant par exemple toucher au quotidien de l'enfant (repas, coucher, devoirs), à la scolarité, à la place de chacun dans la famille, etc...

Durant l'année 2011, 24 jeunes ont bénéficié de cette mesure. A noter, la situation particulière d'une fillette suivie deux fois dans l'année, par conséquent 25 suivis ont été effectués.

Quelques précisions concernant ces 24 situations :

- 12 filles et 12 garçons,
- 3 mesures administratives (AP) et 21 mesures judiciaires (OPP),
- 18 dans le cadre de primo mesure :
  - 4 ayant évolués vers un placement classique, (2 au Foyer Saint Michel et 2 orientations)
  - 10 toujours en cours au 31 décembre 2011
  - 4 fins de placement assorties d'une mesure d'AEMO
- 7 dans le cadre de mesure finale,
  - Toutes orientées en interne
    - une fratrie de 3 enfants issue de la Maison du Parc
    - 3 jeunes du groupe jardin,
    - une adolescente de la Rivière
  - une adolescente a réintégré le groupe d'accueil
  - 2 mesures encore en cours au 31 décembre 2011
  - 4 fins de placement également assorties d'une mesure d'AEMO

Il est important de noter que la tendance est inversée par rapport à l'an passé (7 primo mesures et 21 mesures finales), on peut en effet penser que cette mesure est de plus en plus connue des services prescripteurs (milieu ouvert, juges etc...)

Ces mesures sont généralement de courte durée, c'est à dire 6 mois. Ce fut le cas pour 6 situations. Cependant 7 mesures ont bénéficié d'un renouvellement (par conséquent ont duré un an), 2 ont bénéficié de 2 renouvellements (donc 18 mois) et enfin 2 mesures ont bénéficié d'un troisième renouvellement de 2 mois.

Ces enfants étaient inscrits dans les établissements scolaires suivants : 2 en maternelle, 6 en primaire (dont 1 en clis), 6 en collège (dont 1 en SEGPA et 1 en MFR), 3 au lycée, 2 en Institut spécialisé (ITEP), 3 jeunes

étaient descolarisés à leur arrivée et une jeune était en situation d'emploi.

Au niveau géographique, ces jeunes étaient originaires : de Fécamp (14), du canton de Fécamp (2), de Goderville (1), de Cany (1 fratrie de 3), de Bolbec (1), de Lillebonne (1 fratrie de 3).

Deux jeunes enfants ont bénéficié d'un lit de repli organisé sur le groupe d'accueil (période de vacances estivales). Le placement de ces deux enfants s'est rapidement transformé en placement classique au vu de leur situation respective.

→ Le placement séquentiel :

L'enfant alterne des périodes entre l'établissement et son domicile dans une proportion définie par le Juge des enfants ou bien l'Inspecteur chargé de la Protection de l'Enfance. Des interventions à domicile sont planifiées une fois par semaine.

Peu de placement sous cette forme en 2011 :

7. 3 situations en primo-mesure (dont deux ont évolué en placement classique au bout de 4 mois)
8. 1 fratrie de 3 enfants de la Maison du Parc afin de vérifier la faisabilité d'un retour en famille

L'équipe éducative s'est vue quelque peu modifiée durant cette année. Tout d'abord, la conseillère en Économie Sociale et Familiale a demandé à bénéficier de son droit à la retraite et a quitté l'établissement en Juin 2011. Une autre conseillère a pris ses fonctions en septembre.

Pour les référents famille, un relais a du être organisé au sein de la Maison du Parc (arrêt maladie en lien avec une grossesse).

Un espace de réflexion / analyse est proposé à l'équipe pluridisciplinaire, à raison de 8 séances dans l'année, par une thérapeute familiale. Cette séance est toujours très attendue et appréciée.

L'équipe se réunit tous les lundis après midi afin de faire le point sur les situations des enfants suivis à domicile mais également les enfants rencontrant leur famille dans le service.

En effet, une autre mission du service est de proposer une espace de rencontre parent(s)/enfant(s), neutre et différent du lieu de vie de l'enfant. Cela concerne tous les services (Jardin/Sajem/Parc/Rivière).

Durant cette année 2011, 147 visites médiatisées (en présence d'un tiers) ont été organisées. 18 jeunes étaient concernés par cette modalité de rencontre dont 8 voyaient leurs père et mère séparément. 5 enfants rencontraient un membre de leur fratrie (placé ou non au Foyer). 8 jeunes profitaient de leur(s) parent(s) dans le cadre de visite libre (sans éducateur), soit 23 visites libres dans l'année. Ce type de rencontre est moins conséquent puisque très rapidement les visites parents/enfants se déroulent en extérieur ou au domicile du parent.

Des repas parents/enfants sont également proposés. 14 jeunes ont pu partager ce moment du quotidien avec un parent ou un membre de sa fratrie, à plusieurs reprises dans l'année pour 9 d'entre eux.

De nombreux entretiens familiaux se déroulent dans le service.

Le service travaille avec différents partenaires locaux afin d'orienter les familles mais également d'avoir une vision globale de la situation de l'enfant.

Des rencontres avec une sage-femme ont permis à des adolescents et adolescentes de s'informer sur le thème de la sexualité et de la contraception. La CESF a monté une exposition sur le Sida lors de la journée

mondiale début décembre.

Un atelier « bien-être » avait dû être annulé et sera proposé en 2012 en présence d'une esthéticienne. Le but est de faire prendre conscience aux jeunes, de l'importance de prendre soin de leur corps, de leur hygiène et travailler l'image de soi, l'apprentissage du maquillage pour les jeunes filles.

D'autres projets sont en cours de réflexion et verront le jour en 2012, notamment un groupe d'expression réservé aux parents.

V. HERVIEUX

# PSYCHOLOGUES

## RAPPORT D'ACTIVITES 2011

Deux psychologues interviennent au sein du Foyer Saint Michel :

- **Madame BRUEL présente à mi-temps sur les services « Maison du Parc » et « Horizon Famille ».**

- **Madame ARNOLD présente à 80 % sur les services « Rivière, SAJEM et Jardin ».**

L'intervention du psychologue au sein du Foyer Saint Michel se décline autour de 8 axes principaux :

- 1) Entretiens cliniques auprès des enfants,/adolescents/ jeunes majeurs,
- 2) Entretiens cliniques auprès des fratries et des familles,
- 3) Le travail institutionnel,
- 4) La rédaction de comptes rendus psychologiques,
- 5) Les passations de tests psychométriques
- 6) Le travail de formation et de supervision,
- 7) Les projets.

### **1) Entretiens cliniques avec les enfants, adolescents et jeunes majeurs accueillis au Foyer Saint Michel**

A chaque réunion de pré-admission, la psychologue présente, propose au jeune un entretien psychologique à une date arrêtée par la psychologue avec l'accord du jeune. Ce rendez-vous a lieu environ deux à trois semaines après l'arrivée du jeune dans la structure, lui laissant ainsi le temps de s'acclimater à ce nouvel environnement. L'objectif de cet entretien préliminaire est tout d'abord de se présenter mutuellement, présenter la fonction du psychologue au sein du foyer et d'autre part savoir si le jeune bénéficie ou a bénéficié dans le passé d'un suivi thérapeutique. Ce premier échange permet au psychologue de savoir si le jeune souhaite bénéficier ou non d'un suivi psychologique.

Les objectifs du suivi psychologique auprès du jeune et sa famille au Foyer Saint Michel sont :

- Travailler sur la séparation consécutive au placement,
- Travailler, si cela est possible, sur le lien enfant/fratrie,
- Repérer d'éventuelles pathologies,
- Travailler en relais vers une psychothérapie extérieure,
- Travailler les relations intra-familiales.

Les principales problématiques rencontrées sont :

- Les problématiques du lien (problématique abandonnique, problématique incestuelle...),
- les carences (affectives, éducatives),
- les maltraitances (physiques et/ou psychologiques),
- les abus,
- Le deuil

En cas de problématiques ou troubles psychopathologiques plus ancrés, il est évoqué avec le jeune la

possibilité de mener une psychothérapie auprès d'un psychologue extérieur (ou un psychiatre). Il est également arrivé qu'un jeune, par volonté de cliver les lieux de garde, fasse la demande d'un suivi en dehors du Foyer Saint Michel.

Au cours de l'année 2011, 89 enfants ont été accueillis au Foyer Saint Michel.

- 55 ont bénéficié d'un suivi psychologique
- 48 ont bénéficié d'un suivi au sein du Foyer Saint Michel,
- 7 ont bénéficié d'un suivi auprès d'une psychologue extérieur
- 6 ont bénéficié d'un suivi psychiatrique

Il est à noter une diminution des suivis psychiatriques (10 enfants étaient suivis par un psychiatre en 2011). Cette diminution a une cause précise : le départ d'un pédopsychiatre de Fécamp. Ainsi, 4 jeunes étaient en attente d'un suivi psychiatrique au cours de l'année 2011.

## **2) Les entretiens cliniques avec les fratries et les familles**

Le premier contact se fait principalement lors de la visite de pré-admission où sont présents la fratrie, le cadre de service, l'équipe éducative et la psychologue. Lors de cette réunion, il est proposé aux parents ou représentants légaux de rencontrer la psychologue.

### Les objectifs de ces entretiens :

Il s'agit, comme pour les enfants, de travailler principalement sur le vécu du placement et ce qui a conduit à cette décision de placement. Le ressenti des parents est à ce moment souvent douloureux : sentiment d'avoir échoué, d'être incompetent, de perdre sa place de parent. Sentiments de colère, d'injustice et de révolte « on m'a pris mes enfants ». Épuisement moral et physique. Ces divers ressentis rendent le premier entretien difficile et souvent appréhendé négativement par les membres de la famille : certains craignent d'être jugés d'autres épuisés et lassés par une histoire et un suivi éducatif long ne souhaitent plus s'impliquer dans de nouveaux entretiens.

Une fois l'échange possible, il est proposé à chaque membre de la famille des rencontres plus ou moins régulières en fonction de l'évolution de la situation et des demandes familiales. L'objectif des entretiens peut être de réfléchir autour des relations intra-familiales, ce qui fait conflit, la place de chacun, les non dits....

Des entretiens en présence du jeune et de la fratrie peuvent également être menés en fonction des demandes de chacun.

Ainsi en 2011, 29 familles ont été rencontrées par les psychologues de l'établissement,

- 23 ont été vues de façon régulière
- 4 familles ont été reçues en « binôme » parents -enfants
- 9 couples ont été reçus sans les enfants
- 16 familles ont été reçues individuellement (soit le père seul, soit la mère seule. Les raisons sont : séparations, conflits conjugaux importants, décès).

### **3) Travail institutionnel**

Il se décline en 5 temps principaux :

- Participation aux réunions d'équipe :

L'objectif étant d'apporter des éléments cliniques aux diverses réflexions et échanges portant sur la prise en charge globale de l'enfant.

- Participation aux synthèses :

Environ 1 fois tous les 6 mois le cadre du service concerné, l'éducateur référent, le psychologue et les intervenants extérieurs échangent et font le point sur la situation du jeune et son évolution.

- Participation aux entretiens de pré-admission :

Il s'agit ici du premier « contact » pris avec le jeune et les membres de la fratrie (si ceux-ci sont présents). Le psychologue ici se présente et observe les interactions intrafamiliales, prend connaissance de certains événements liés à l'anamnèse de l'enfant et sur l'origine du placement.

- Participation aux commissions d'orientation :

Échange avec les éducateurs et cadres de service sur les orientations pouvant être effectuées en interne.

- Participation aux réunions de direction :

Participer à la réflexion concernant la vie institutionnelle.

### **4) Rédaction des comptes-rendus psychologiques**

A chaque synthèse le psychologue rend un écrit concernant le jeune en question. L'objectif étant de faire un point sur les observations cliniques menées lors des entretiens en veillant à ne pas trahir la confidentialité.

Ces écrits sont consultables uniquement par la direction.

### **5) Les passations de tests psychométriques**

Dans un premier temps, nous avons souhaité faire appel au test psychométrique dans une volonté d'apporter un éclairage à la problématique du jeune. Cependant, face aux listes d'attentes importantes des psychologues scolaire et du CIO, les bilans psychométriques menés au Foyer saint Michel avec l'autorisation parentale peuvent être utilisés dans le cadre d'un projet d'orientation ou de la mise en place d'un dossier MDPH.

### **6) Travail et échanges avec les partenaires extérieurs : CMP et thérapeutes libéraux**

Les jeunes présents au Foyer Saint Michel peuvent bénéficier d'un suivi thérapeutique sur l'extérieur, soit

- parce que le jeune avait déjà entamé un suivi avant son intégration au Foyer Saint Michel,

- parce qu'il ne souhaite pas être suivi au sein du foyer,
- parce que la pathologie nécessite un suivi plus approfondi et régulier.

Les jeunes sont alors orientés vers le Centre Médico Psychologique, vers un psychologue libéral ou vers un arthérapeute.

En fonction des besoins et des troubles du jeune celui-ci peut être orienté vers un médecin psychiatre.

Des échanges réguliers ont lieu entre ces divers thérapeutes et les psychologues du Foyer Saint Michel afin d'apporter à l'enfant une prise en charge la plus adaptée possible. Les psychologues font lien également entre des partenaires extérieurs et les équipes éducatives.

Ainsi, en 2011, une sage-femme est de nouveau intervenue au Foyer. Des psychologues du CMP ont également participé à des réunions d'équipes. Au fil des années, les échanges avec les professionnels extérieurs semblent d'une part s'intensifier mais également se diversifier. Au vu des prises en charge de plus en plus lourdes et complexes de certains jeunes présents, nous sommes amenées à prendre régulièrement contacts avec différents partenaires.

Ainsi outre les psychologues libéraux, les médecins psychiatres et le CMP, nous avons été, au cours de l'année 2011 régulièrement en contacts avec des enseignants et autres professionnels du milieu scolaire (CPE, directeurs),

- ⇒ des psychologues scolaires,
- ⇒ des médecins traitants,
- ⇒ des orthophonistes, psychomotriciens, neuropsychologues,
- ⇒ des pôles psychiatriques, (Sotteville les Rouen, Equinoxe, le Havre),
- ⇒ des centres hospitaliers (urgences, pédiatrie du Havre et de Fécamp),
- ⇒ des assistantes sociales,
- ⇒ I.O.E, A.S.E qui ont pu prendre en charge des familles avant l'accueil au Foyer Saint Michel.

## **7) Travail de formation**

- Supervision,
- Formation sur le génogramme personnel ou approche systémique du roman familial (psychom, Lille),
- Repérages de la crise suicidaire (centre hospitalier de Fécamp),
- Formation sur « le psy, le juge et le délinquant »,
- Formation sur la Fugue

## **8) Projets**

–Les deux psychologues participent avec des éducateurs et 1 cadre Socio éducatif a une commission au sein du Foyer Saint Michel portant sur l'étude d'un projet de création d'un SAS « post Fugue ». Il s'agit d'un protocole mis en place auprès du jeune suite à un épisode de mise en danger au travers de la fugue. L'objectif étant d'accompagner et d'aider le jeune a mener une réflexion sur son passage à l'acte et le mal être qui en est à l'origine, la finalité étant également d'empêcher la récurrence.

–La mise en place d'un groupe de parole ados autour de la thématique sur la sexualité, une présentation de ce projet sera effectuée lors d'une table ronde à l'IDS autour de l'acte à l'adolescence courant 2012.

–Mise en place d'un groupe de paroles parents. Dans le cadre du soutien à la parentalité est réfléchi l'idée d'un groupe d'échanges entre parents portant sur des thèmes liés aux relations parents-enfants (ex : Pourquoi poser des limites à son enfant ?) ou liés à l'enfance et l'adolescence (la crise d'adolescence, c'est quoi ? L'alimentation...)

L'objectif est de proposer aux parents de partager leurs expériences, ressentis, difficultés vécus avec leurs enfants. Le groupe serait animé en binôme : psychologue – éducateur

psychologue – conseillère en économie sociale et familiale.

Élise ARNOLD  
Céline DANIEL

## LISTE DU PERSONNEL EDUCATIF AU 31 DECEMBRE 2011

AUZOU	Sandy	Monitrice Educatrice
BOULETEUX	Xavier	Cadre Socio-éducatif
BRAS	Michel	Aide éducateur C.U.I
CASTAIGNE	Joël	Moniteur Educateur
CHAPELIERE	Fadoua	Assistant Socio-éducatif
CHATEL	Arnaud	Elève Moniteur Educateur
CHERON	Yvan	Elève Educateur Spécialisé
CHICOT	Charline	Assistant Socio-éducatif
CORBLIN	Anne Sophie	Assistant Socio-éducatif
DESORMEAUX	Charline	Assistant Socio-éducatif
DORE	Christelle	Educatrice de J. Enfants
DUHAYON	Blandine	Assistant Socio-éducatif
ENGUEHARD	Eric	Assistant Socio-éducatif
GEORGES	Eric	Elève Moniteur Educateur
GRESSENT	Grégory	Elève Moniteur Educateur
HERVIEUX	Véronique	Cadre Socio-éducatif
LALIMAN	Valérie	Monitrice Educatrice
LECACHEUR	Elise	Assistant Socio-éducatif
LEMARECHAL	Caroline	Assistant Socio-éducatif
LEMETAYER	Denis	Assistant Socio-éducatif
LESUEUR	Marc	Elève Moniteur Educateur
LEROUX	Yannick	Moniteur Educateur
MAGNAN	Louis	Cadre Socio-éducatif
MAMET	Vincent	Moniteur Educateur
MANSOURI	Vincent	Elève Moniteur Educateur
MEROLA	Laëtitia	Aide éducatrice C.U.I
MULLER	Nathalie	Assistant Socio-éducatif
QUESNOT	Virginie	Assistant Socio-éducatif
RECOUVREUX	Pauline	Assistant Socio-éducatif
RENAULT	Bérengère	Elève Educateur Spécialisé
RETOUT	Ludovic	Assistant Socio-éducatif
VASSEUR	Mélanie	Assistant Socio-éducatif
YLMANI	Benjamin	Assistant Socio-éducatif

**MOYENNE D'AGE**

**36 ANS**

## **LISTE DU PERSONNEL SERVICE GENERAUX 2011**

BLUET	Marie Noëlle	Adjoint administratif 2ème classe
DECAUX	José	Agent d'Entretien Qualifié
DECHAMPS	Marie Laure	Agent d'Entretien Qualifié
DELALANDRE	Corinne	Adjoint administratif 1ère classe
DELAUNAY	Florence	Agent de service C.A.E
DEREUMAUX	Aurélie	Adjoint administratif 2ème classe
DESCHAMPS	Katia	Agent de service C.A.E
DUCHESNE	Angélique	Agent de service C.A.E
FAUQUET	Stéphanie	Secrétariat C.A.E
FAUVEL	Yannick	Technicien Hospitalier
FONTAINE	Bertrand	Agent d'Entretien Qualifié
ISAAC	Joël	Factotum CUI
LAPPEL	Christelle	Agent d'Entretien Qualifié
LEMESLE	Fabrice	Agent d'Entretien Qualifié
LEMESLE	Karine	Agent d'Entretien Qualifié
MAILLARD	Stéphanie	Agent de Service C.A.E
MALANDAIN	Régine	Adjoint des Cadres
PEPINO	Franck	Agent de Maitrise
TASSERIE	Véronique	Agent d'Entretien Qualifié
TROCQUET	Jocelyne	Agent de service C.A.E
VIEVARD	Linda	Agent d'Entretien Qualifié

**MOYENNE D'AGE**

**42 ANS**

***INSTANCES***

## C.A. (Conseil d'Administration)

Il s'est réuni 7 fois les 24 janvier, 14 mars, 15 avril, 31 mai, 30 juin, 28 octobre et 19 Décembre 2011.

Il est composé de 15 Administrateurs :

- Monsieur Patrick JEANNE, Président Ordonnateur
- Madame Estelle GRELIER, Vice présidente 1<sup>er</sup> Ordonnateur délégué élu
- Madame Bénédicte MARTIN, Conseillère municipale, membre élu
- Madame Muriel ROBINE, Conseillère municipale, déléguée chargée de l'accessibilité et du jumelage, Membre élu
- Monsieur Jean VITTRANT, Conseiller municipal, Membre élu
- Madame Vanessa TREBERN - TOURBATEZ, Conseillère municipale, Membre élu
- Madame Marie Agnès POUSSIER WINSBACK, Conseillère municipale, Membre élu
- Madame Gisèle PRETERRE, Conseillère municipale, déléguée chargée du Pôle Solidarité, membre élu
- Monsieur Serge RICARDEAU, représentant des Associations de Retraités
- Monsieur Philippe LEMONNIER, Membre nommé
- Madame Antoinette BECQ, représentant U.D.A.F (Union Départementale des Associations Familiales)
- Monsieur Michel LEDUN, Membre nommé
- Madame Corinne FLEURY, Membre nommé

- Monsieur Thierry VIGNAC, Représentant des Associations de Lutte contre l'exclusion, membre nommé
- Monsieur Olivier MAILLARD, Représentant des Associations des handicapés de Haute Normandie, membre nommé

# Composition des Instances

## C.A.P.L (Commission Administrative Paritaire Locale)

Elle s'est réunie 2 fois les 17 février et 23 juin 2011.

Elle est composée de :

2 administrateurs : - Madame Bénédicte MARTIN,  
- Madame Gisèle PRETERRE,

6 Membres élus : - Monsieur LEMETAYER ASE Titulaire  
- Monsieur ENGUEHARD ASE Titulaire  
- Monsieur BOUTELEUX ASE Suppléant  
- Monsieur YLMANI ASE Suppléant  
- Monsieur PEPINO Agent de Maîtrise Titulaire  
- Madame TASSERIE AEQ Suppléante

Des élections ont eu lieu le 20 octobre 2011 pour élire les nouveaux représentants.

Ont été élus : - Monsieur Denis LEMETAYER, ASE Titulaire  
- Monsieur Benjamin YLMANI, ASE Suppléant  
- Monsieur Franck PEPINO, Agent de maitrise Titulaire  
- Madame Véronique TASSERIE, AEQ Suppléante

## C.A.P.D (Commission Administrative Paritaire Départementale)

Elle s'est réunie le 26 Mai 2011 au Centre Hospitalier du Rouvray pour l  
Cadres Socio-éducatifs et l'administration.

## C.T.E (Comité Technique d'Etablissement)

Il s'est réuni 3 fois les 17 mars, 14 juin et 22 septembre 2011.

Il est composé de 6 membres élus :

- Monsieur LEMETAYER ASE Titulaire
- Monsieur YLMANI ASE Suppléant
- Monsieur PEPINO Agent de Maîtrise Titulaire
- Madame LEMESLE AEQ Titulaire
- Madame TASSERIE AEQ Suppléante
- Monsieur LEMESLE AEQ Suppléant

et du Directeur

- Monsieur HACHE Jean Marc

Les élections ont eu lieu le 20 octobre 2011,

ont été élus :

- Monsieur LEMETAYER ASE Titulaire
- Monsieur YLMANI ASE Titulaire
- Madame LECACHEUR ASE Suppléante
- Monsieur BROCA M.E. Suppléant
- Madame LEMESLE AEQ Titulaire
- Monsieur PEPINO Agt de maitrise Suppléant

## C.H.S.C.T (Comité d'Hygiène de Sécurité et Conditions de travail)

Il s'est réuni 2 fois les 8 mars et 20 septembre 2011.

Il est composé de :

- Madame RAVELEAU Médecin du travail
- Monsieur HACHE Directeur

ainsi que tous les élus aux C.A.P et C.T.E et toute personne intéressée aux travaux.

# A.N.F.H (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier)

L'établissement est adhérent à l'A.N.F.H, laquelle articule et gère le plan de formation des personnels.

Vous trouverez en annexe le bilan social 2011.

# **ACTIVITE EN CHIFFRES ET COMMENTAIRES**

Le budget prévisionnel 2011 avait été établi sur la base d'une activité annuelle de 20 112 journées.

20 990 journées ont été réalisées durant l'année écoulée (soit 878 journées en plus par rapport aux prévisions).

2008		2009		2010		2011	
BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA
16118	17125	19466	20503	20512	21147	20112	20990

2008		2009		2010		2011	
Journées	%	Journées	%	Journées	%	Journées	%
+ 1 007	+ 6,24%	+ 1 037	+ 5,33%	+ 1035	+ 5,15%	878	+ 4,36%

	J 31	F 28	M 31	A 30	M 31	J 30	J 31	A 31	S 30	O 31	N 30	D 31	TOTAL OU MOYENNE
Nombre journées	1748	1601	1765	1699	1847	1807	1810	1664	1664	1763	1715	1907	20990
Effectif	56	58	56	59	60	57	57	54	57	57	59	61	58
Admission	3	2	1	4	2	2	2	3	4	1	5	3	32
Sortie	3	0	3	1	1	5	2	6	1	1	3	1	27

L'année 2011 a vu l'organisation de 5 séjours de vacances pour les enfants. Il faut souligner la disponibilité et la motivation des éducateurs qui acceptent de monter ce type de projet.

- du 19 Février au 26 février, 7 enfants et 2 adultes

au Centre de vacances « le Mélézin » - 05260 CHABOTTES

- du 8 juillet au 17 juillet, 7 enfants et 2 adultes

au village de plein air Palmyre Loisirs – 17570 LA PALMYRE

- du 25 juillet au 1er Aout, 7 enfants et 2 adultes

au camping « l'atlantique » - 85750 ANGLES

- du 6 août au 13 août, 7 enfants et 2 adultes

au camping « Orée de l'océan » 85220 LANDEVIEILLE

- du 17 décembre au 23 décembre, 7 enfants et 2 adultes

au Foyer départemental de l'enfance – 67100 STRASBOURG

## APPROCHE DESCRIPTIVE DE LA POPULATION ACCUEILLIE

56 enfants présents au 01/01/11 + 18 admissions filles + 14 admissions garçons sur l'année 2011.

Ce sont 88 enfants qui ont fréquenté l'établissement sur l'année 2011, soit le même nombre qu'en 2010.

### 1) Répartition par sexe

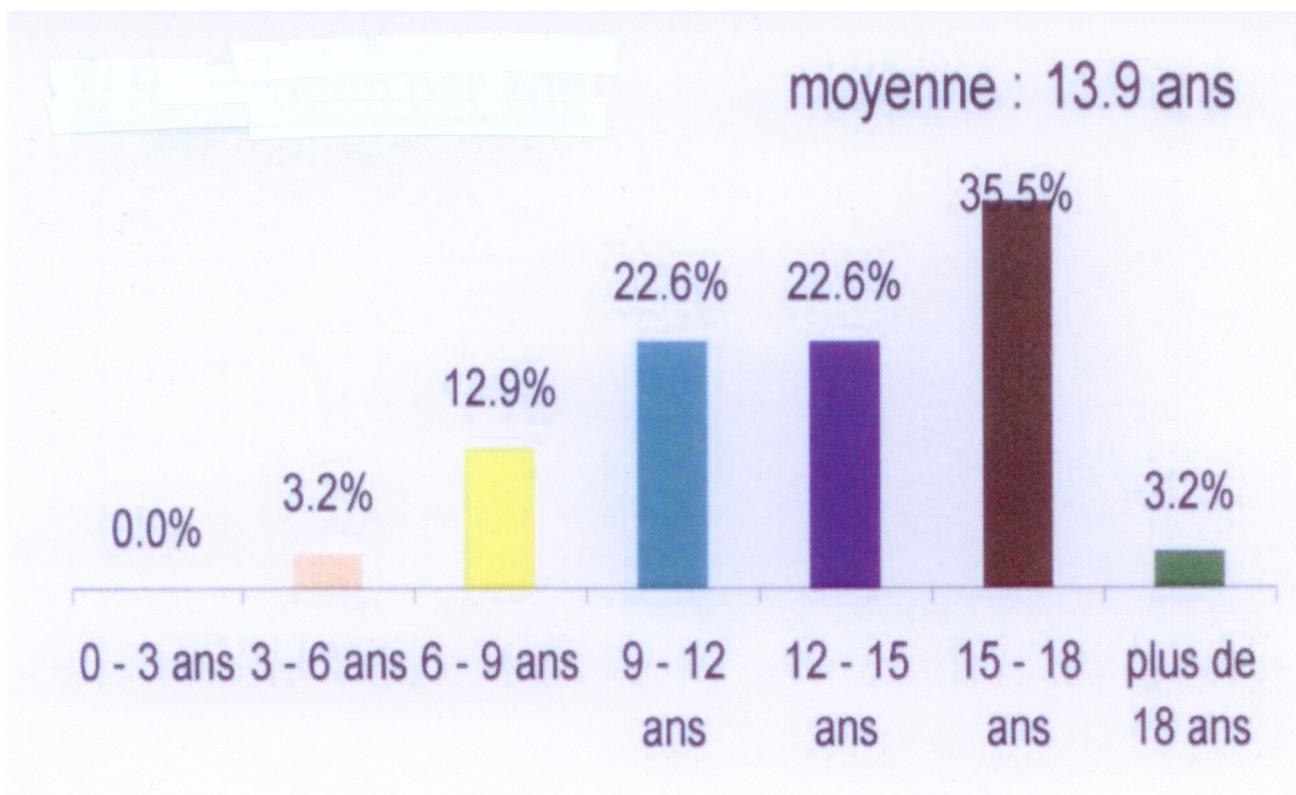
44 filles et 44 garçons ont été accueillis en 2011, ce qui donne un pourcentage de :

- 50,00 % population masculine

- 50,00 % population féminine

La parité totale !

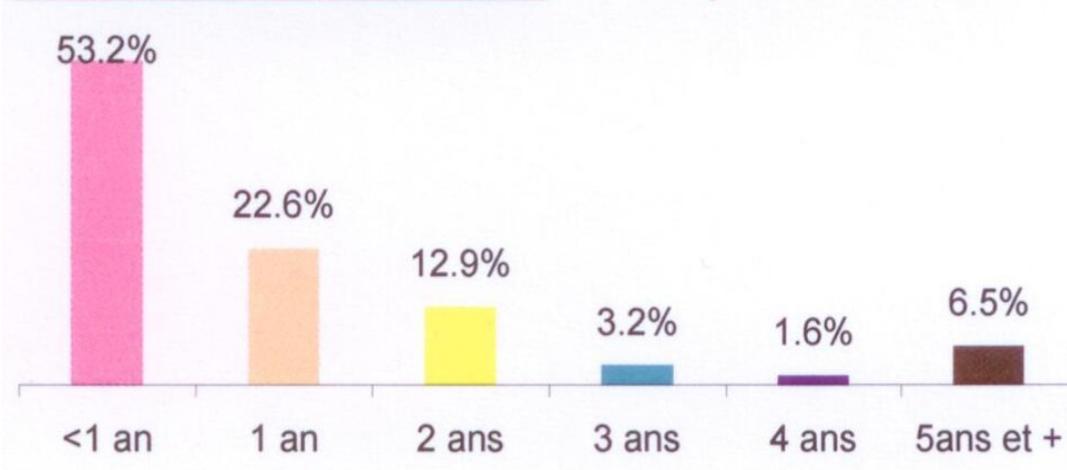
## 2) Répartition par âge



	Nombre de jeunes	G	F
<b>- 6 ans</b>	2	1	1
<b>6 à 10 ans</b>	18	9	9
<b>11 à 14 ans</b>	28	18	10
<b>15 à 17 ans</b>	30	13	17
<b>18 ans et +</b>	10	3	7
	<b>88</b>	<b>44</b>	<b>44</b>

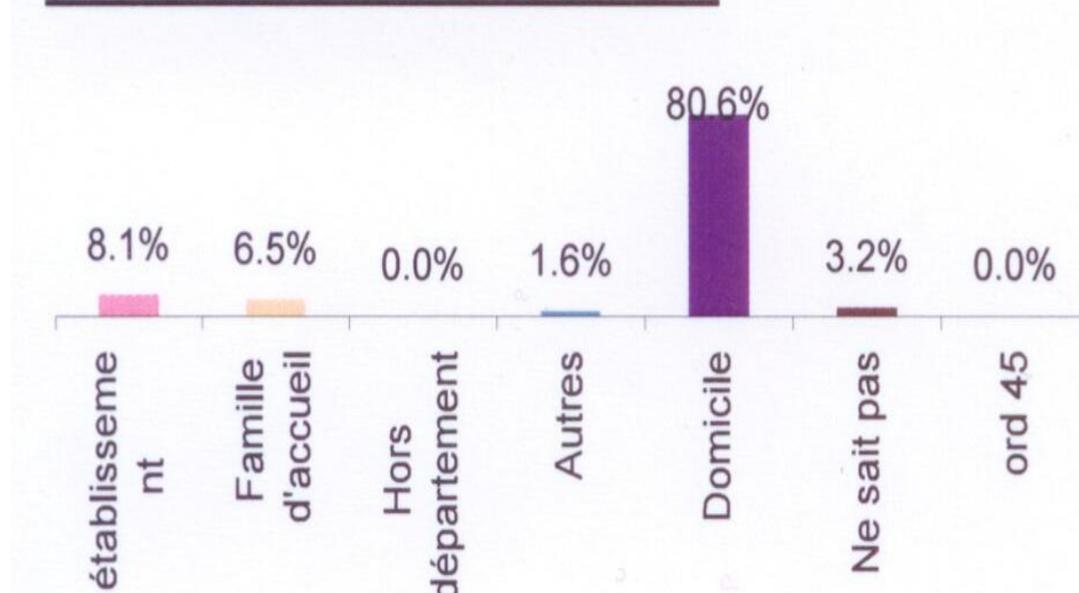
#### 4/ Ancienneté du placement

moyenne : 1.5 ans



A noter baisse moyenne d'ancienneté (2,2 en 2010)

#### 5/ Situation avant le Placement



# RECAPITULATIF DES SITUATIONS DE SORTIE

## EN 2011

<u>Sexe</u>	<u>Age</u>	<u>Durée placement</u>	<u>Orientation</u>
G	15	21 jours	Retour famille
G	14	10 mois 10 jours	Réorientation
F	10	6 ans 11 mois 26 jours	Autonome
G	12	2 ans 4 mois 2 jours	Réorientation
F	18	6 ans 23 jours	Autonome
G	16	3 mois 18 jours	Réorientation
F	7	1 an 3 mois 4 jours	Retour famille
F	16	2 ans 2 mois 22 jours	Réorientation
F	13	1 an 4 mois 20 jours	Retour famille
F	9	3 ans 1 mois 10 jours	Retour famille
G	11	3 ans 1 mois 10 jours	Retour famille
G	14	3 ans 1 mois 10 jours	Retour famille
G	19	5 ans 6 mois 7 jours	Autonome
F	10	3 mois	Retour famille
F	13	5 mois 6 jours	Retour famille
G	18	7 ans 4 mois 23 jours	Autonomie
F	19	30 jours	Autonomie
G	14	2 ans 3 mois 18 jours	Retour famille

G	14	2 ans 3 mois 18 jours	Retour famille
F	18	11 mois 17 jours	Autonomie
F	15	3 ans 2 mois 24 jours	Orientation
F	16	1 an 4 mois 18 jours	Retour famille
G	10	3 ans 7 mois 2 jours	Assistante familiale
G	12	1 an 7 mois 11 jours	Retour famille
F	14	1 an 7 mois 11 jours	Retour famille
F	11	5 mois 29 jours	Retour famille
F	17	3 ans 1 mois	Autonomie

Sur les 27 enfants qui ont quitté l'établissement en 2011 :

14 sont retournés en famille

5 ont été orientés sur un autre établissement

1 a été orienté vers une assistante familiale

7 jeunes majeurs ont pris leur autonomie

# CONCLUSION

- L'établissement doit maintenir la qualité de travail et de prise en charge malgré les difficultés de fonctionnement auxquelles il est confronté :

- sur-activité
- moyens contraints
- réglementations diverses inadaptées

- Il est important de souligner le soutien constant et oh combien appréciable des administrateurs impliqués dans les prises de décisions.

- Les tutelles qui nous confient nos missions principales restent à l'écoute mais sont elles-mêmes mises à mal par des contraintes qu'elles nous répercutent sans toujours y mettre la forme.

- Le projet d'établissement arrêté aujourd'hui pour 5 ans doit nous aider à maintenir un cap, balisé par des repères en matière de formation, d'organisation du travail, de partenariat et de réflexion permanente en interne et en externe.

- Bon courage à tous pour 2012.

J.M. HACHE